

PROJET DE LOI

adopté

le 21 décembre 2009

N° 36
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention** relative aux
droits des personnes handicapées.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 1777, 1929 et T.A. 341.

Sénat : 632 (2008-2009), 163 et 164 (2009-2010).

Article unique

Est autorisée la ratification de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole), signée à New York le 30 mars 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 décembre 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1777 (AN, 13^{ème} législ.)